

DÉCISION MUNICIPALE N°2024_208

OBJET : DIRECTION EDUCATION / MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE N°2021-011 RELATIF A L'ACHAT DE FOURNITURES POUR ACTIVITES MANUELLES – JEUX ET JOUETS – LIVRES / AVENANT N°1 DU LOT N°3 – ACHAT DE JEUX ET JOUETS POUR LES ENFANTS AGES DE 3 A 11 ANS

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22/4°,

VU le Code de la Commande Publique, en application des articles R.2194-2 et R.2194-3,

VU la décision municipale n°DM2022_62 en date du 15 avril 2022 attribuant le lot n°3 – Achat de jeux et jouets pour les enfants âgés de 3 à 11 ans du marché à procédure adaptée n°2021-011 relatif à l'achat de fournitures pour activités manuelles, jeux-jouets et livres,

VU le Budget Communal 2024,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le montant maximum du marché considérant que l'achat de « fournitures » supplémentaires est nécessaire vu le nombre de nouvelles classes ouvertes depuis la passation du marché et que pour des raisons économiques un changement de titulaire est impossible ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Emettre l'avenant n°1 du lot n°3 : Achat de jeux et jouets pour les enfants âgés de 3 à 11 ans du marché à procédure adaptée n°2021-011 relatif à l'achat de fournitures pour activités manuelles, jeux-jouets et livres, ayant pour objet d'en modifier le montant maximum.

Article 2 :

Indiquer que la modification n°1 du lot n°1 a une incidence financière « positive » d'une valeur de 1 500 € HT et que l'écart avec le montant du marché en cours s'élève à +17.6 %.

Préciser que le montant contractuel dudit marché s'élève désormais à :

- 10 000 € HT
- TVA 20 % à hauteur de 2 000 €
- Soit un montant global de 12 000 € TTC.

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 15/11/2024

Le Maire,



Michel VALLADE



Transmis en Préfecture le : 19/11/2024
Publié(e) le : 19/11/2024
Exécutoire le : 19/11/2024



M.A.P.A N°2021-011 - LOT N°3 AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Pierrelaye
42 bis, rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE
Téléphone : 01 34 32 31 30

B - Identification du titulaire du marché public

S.A. OGEO
82 avenue du Président Wilson
93210 LA PLAINE SAINT DENIS
service.marches@ogeo.fr
Téléphone : 01 48 22 66 66
Numéro de SIRET : 572 178 663 000 25

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

Achat de fournitures pour activités manuelles – jeux et jouets - livres
Lot 3 : Achat de jeux et jouets pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

■ Date de la notification du marché public : 24/03/2022

■ Durée d'exécution du marché public : 1 an renouvelable 3 fois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 500 €
- Montant TTC : 10 200 €

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Modification à la hausse du montant maximum du lot

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 500 €
- Montant TTC : 1 800 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 17.6 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 000 €
- Montant TTC : 12 000 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
82 Av. du Président Wilson 93210 La Plaine St Denis Tél. : 01 48 22 66 66 - Fax : 01 48 22 66 30 R.C.S. BOBIGNY 572 178 663	La Plaine St Denis 14/11/2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour la Commune de Pierrelaye :

A : Pierrelaye, le 15/11/2024

Signature
M. Michel VALLADE, Maire



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)